

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-09-67

OBJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE - ADHESION

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX

Alain LAMOUR à Pierre BODART

**Madame Isabelle BALEM a été nommée secrétaire de séance.**

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU FINISTERE -  
ADHESION**

Institués par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, Les conseils d'architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) sont des organismes compétents à l'échelle départementale, investis d'une mission de service public.

Ils ont pour principale fonction de promouvoir la qualité du cadre de vie pour les habitants et les autres usagers de l'espace public. Selon cet objectif, ils accompagnent les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets, notamment sur le volet architectural, urbain, ou paysager.  
Il existe aujourd'hui 93 CAUE en France. Le CAUE du Finistère existe depuis 2013 sous statut associatif.

L'opportunité de saisir le CAUE sur les sujets d'identité paysagère, d'attractivité de la ville, de densification urbaine, de rapport au littoral... permet de renforcer l'exigence de qualité de chaque projet.

Depuis sa création, le CAUE du Finistère a démontré son savoir-faire auprès des collectivités dans le recueil des besoins, la programmation de projets, l'accompagnement dans le processus de concertation, et l'aide à la prise de décision.

A ce titre, l'adhésion à l'association permet d'envisager plusieurs types de prestations et services, tels que :

- Le conseil préalable avant tout projet de construction ou d'aménagement
- L'assistance d'un professionnel du CAUE lors du jury de concours de maîtrise d'œuvre
- La tenue d'ateliers de formation et de sensibilisation des élus et agents de la collectivité
- L'animation d'ateliers participatifs avec la population du territoire,
- L'abonnement aux publications du CAUE

L'adhésion au CAUE du Finistère pour une année s'élève à 200€.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'adhésion au CAUE du Finistère

Rapport d'activité 2022 disponible sur internet à l'adresse : [Rapport d'activité CAUE 2022 \(calameo.com\)](http://calameo.com)

**Avis de la commission :**

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 28 SEPTEMBRE 2023

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Isabelle BALEM

